



Pour Canéjan, changeons ensemble

La saga des 2 logements Emmaüs.

Situés en bordure de la D1010, ils sont été inaugurés en novembre 2012. Inaugurés en grande pompe avec, excusez du peu, Philippe Madrelle, président du Conseil général de la Gironde, de Bernard Garrigou, maire, de Pierre Ducout, président de la Communauté de communes Cestas-Canéjan et de Pascal Lafargue, président d'Emmaüs Aquitain.

On apprend dans SOuest que depuis 2009, le Conseil général est intervenu afin de développer des solutions de logement immédiates et de qualité pour des personnes ou des familles dans la détresse en partenariat avec Emmaüs. Ça c'est bien !!

Voyons maintenant ce que sont devenus ces 2 logements pour des personnes ou des familles dans la détresse.

Pour le savoir rien de tel que de poser la question (juillet 2017) au maire ... n'est-ce-pas !!

Voici sa réponse :

« Les deux chalets Emmaüs dont la Commune est propriétaire sont conventionnés en tant que logements sociaux et sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le choix a été fait de ne pas les conventionner en tant que «logements d'urgence», car leur gestion aurait alors échappé à la Commune, qui les envisage toutefois comme des logements «d'attente» venant répondre à des situations d'urgence. »
Parfait, parfait. Voilà qui nous rassure !!

Enfin, pas tout à fait puisque en janvier 2018 nous reposons la question au maire car un des 2 logements semble occupé par un syndicat.

Voici sa réponse :

«/... vérification faite auprès du service de l'Urbanisme, seuls 4 logements sont conventionnés à ce titre. Il s'agit » En fait il s'agit de logements autres que les 2 chalets Emmaüs.

Donc, la réponse de juillet 2017 était fausse sinon mensongère.

Poursuivons la lecture de sa réponse :

« en l'espèce et sur le point particulier qui nous intéresse, permettez-moi de vous donner quelques précisions quant aux conditions dans lesquelles un logement de type 3 a été mis à disposition de l'union locale CGT. »

Donc la réponse de juillet 2017 était incomplète voire biaisée dans la mesure où ce syndicat occupe les lieux depuis 01novembre 2016. Occupation « librement consentie et politiquement assumée » nous dit le maire.

Nous sommes donc loin de l'engagement initial en faveur des personnes ou des familles dans la détresse.

Conseil Municipal de novembre 2018

Délibération N° 084/2018 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – AIDE SOCIALE AUX PERSONNES SANS DOMICILE

CONSIDÉRANT l'intérêt social de transformer deux logements communaux, sis 9, impasse des Renardeaux et 31 bis, chemin du Petit Bordeaux, en logements meublés accessibles aux personnes ou familles sans domicile, dans l'attente d'un logement durable.

Décryptage : Un des 2 chalets Emmaüs va être transformé en meublé accessible aux personnes ou familles sans domicile, dans l'attente d'un logement durable.

Le second, occupé par la CGT, n'est pas impacté par cette réforme. Le maire assume toujours et encore le fait que cette attribution sa fait au détriment de **personnes ou des familles dans la détresse.**

Nous lui faisons la proposition de « loger » ce syndicat dans une partie des 624 m² de locaux achetés par la commune sur le site de Guillemont. Locaux totalement inoccupés à ce jour.

Réponse du 1^o adjoint : « ces locaux ne sont pas encore équipés »

Traduction : bien que l'aménagement de ces locaux soit prévu explicitement dans le Document d'Orientation Budgétaire 2018, rien n'a été fait en 2018 !! Encore un investissement non réalisé qui viendra grossir le bas de laine municipal !!